



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

divorce

Question écrite n° 21188

## Texte de la question

M. Thierry Braillard appelle l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, sur les difficultés que rencontrent de nombreuses mères divorcées avec des enfants pour percevoir la pension alimentaire arrêtée par le juge aux affaires familiales. Peu d'études existent sur ce sujet et il semble que les situations précaires ont des conséquences sur le respect du versement des pensions et que plus de la moitié des femmes divorcées ne perçoivent pas ou peu la pension alimentaire mensuelle. Il lui demande si elle compte mettre en place un dispositif avec les caisses d'allocations familiales pour pallier les insuffisances de paiement sans alourdir les procédures judiciaires.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Braillard](#)

**Circonscription :** Rhône (1<sup>re</sup> circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21188

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** Droits des femmes

**Ministère attributaire :** Femmes, ville, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 mars 2013](#), page 2969

**Question retirée le :** 13 mai 2014 (Fin de mandat)